

**Ville de Lunel**



**lunel**  
**www.lunel.com**

## **APPEL A PROJET**

Appel à candidature pour la réalisation d'une fresque en trompe l'œil à ....

### **1. CONTEXTE**

Située entre Montpellier et Nîmes et bénéficiant d'une situation privilégiée, Lunel a engagé sa métamorph'OSE. Elle s'inscrit dans un vaste plan d'actions de rénovation de son cœur de ville qui vise à améliorer durablement le cadre de vie des habitants.

### **2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET**

La Ville de Lunel souhaite réaliser une fresque .

Il s'agit d'un passage stratégique pour les Lunellois, les habitants du territoire ainsi que pour les touristes.

Ce lieu est un point de convergence entre le pôle d'échange multimodal et le centre ville.



### **3. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUES**

#### **3.1 Les attendus de l'appel à projet :**

- La conception et l'élaboration d'une fresque sur le mur susmentionné appartenant à la Ville visant à l'embellissement du bâti

#### **3.2 La thématique**

- La fresque devra s'intégrer à son environnement et prendre en compte le contexte dans lequel elle s'inscrit : contexte géographique, urbanistique, culturel et social.

- le thème : la culture camarguaise, l'histoire de Lunel, la tauromachie, le canal, le Musée Médard, les Arènes ou libre selon l'histoire racontée par l'artiste.

#### **3.3 Les critères de sélection**

- Un projet en adéquation avec son environnement géographique, urbanistique, historique et social

- La dimension esthétique de l'œuvre

- Son intégration avec l'aménagement paysager prévu par la collectivité sur la dite emprise surfacique

- La Ville de Lunel est notamment engagée dans une stratégie de transition écologique sur le territoire. Aussi, une attention particulière sera portée aux projets intégrant ces deux axes.

Les différents projets reçus seront sélectionnés par les élu(e)s.

### **4. CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

#### **4.1 La phase de candidature**

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il faudra néanmoins identifier un.e référent.e qui sera interlocuteur.trice unique pour la Ville et se portera garant de ses partenaires.

Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut leur permettant de facturer la prestation.

Ils devront également fournir une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle.

Pour pouvoir postuler, les intéressés devront déposer un dossier complet comprenant :

- un CV

- une note d'intention expliquant leur choix artistique

- deux à trois esquisses en couleur avec projection sur le mur sélectionné

- une note technique précisant la durée de l'intervention, les besoins matériels et les conditions techniques particulières

- un budget prévisionnel

- un planning prévisionnel d'intervention

Une audition pourra être menée avec les artistes présélectionnés afin qu'ils puissent présenter leur projet. Cette audition pourra se faire via vidéo conférence si la présence de l'artiste est difficile.

Des discussions, concernant certaines modifications du projet à la marge, pourront ensuite être menées avec les artistes sélectionnés afin que le projet respecte les préconisations réglementaires et corresponde à la volonté municipale.

Les candidats doivent envoyer un dossier avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par e-mail à [cabinetdumaire@ville-lunel.fr](mailto:cabinetdumaire@ville-lunel.fr)

#### **4.2 Le coût artistique**

Le coût artistique comprenant la conception, la réalisation de l'œuvre, l'achat du matériel et la cession des droits à la Ville devra être estimé dans le présent projet.

#### **4.3. Conditions techniques**

Dimensions et superficies du mur :40m2



Un minimum de 10 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. La technique de peinture est laissée au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc) de même que les matériaux. Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps.

La Ville s'engage à prendre les arrêtés de stationnement ou d'occupation du domaine public nécessaires pour la réalisation en toute sécurité de l'œuvre.

En cas de détériorations trop importantes dues aux intempéries ou à l'usure du temps intervenant avant l'expiration du délai, la Ville se réserve le droit de remettre le mur dans son état initial.

## **5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

La réalisation de la fresque est prévue pour le printemps 2022.

Le calendrier définitif sera à préciser entre les artistes et la Ville de Lunel, avec un impératif de fin de chantier pour le mois de juin 2022.

Retour des dossiers :

Retour aux candidat.e.s de la décision du jury par mail : 30 janvier 2022.

Finalisation du projet entre l'équipe artistique et l'équipe Ville : février/mars 2022.

Une rencontre technique devra être prévue pour :

- la commande du matériel par les équipes de la Ville si nécessaire
- la période de réalisation de l'œuvre